Contrat de ville
Chauny – Tergnier – La Fère
2024 – 2030

quartiers2030

PRÉFET DE L'AISNE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Région Hauts-de-France
L'AISNE
CHAUNY - TERGNIER - LA FERE Communauté d'Agglomération
Ville de CHAUNY
TERGNIER
LA FÈRE
Clésence Groupe ActionLogement
OPAL OPH de L'AISNE
Caf de l'Aisne
ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
académie Amiens
Région académique HAUTS-DE-FRANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
France Travail
Hauts-de-France bpifrance

SOMMAIRE

Préambule ..... **Page 3**

1. Périmètre des quartiers prioritaires ..... **Page 4**

2. Enjeux prioritaires du contrat de ville ..... **Page 8**

3. Participation citoyenne ..... **Page 11**

4. Gouvernance ..... **Page 12**

5. Signatures ..... **Page 14**

6. Annexes :

- **Portraits de quartier** ..... **Page 16**
- **Concertation citoyenne** ..... **Page 28**
- **Référentiel d'évaluation** ..... **Page 32**
- **Composition des instances de gouvernance** ..... **Page 34**

Préambule

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a réformé la politique de la ville en créant le contrat de ville et en définissant une nouvelle géographie prioritaire qui repose sur des critères démographiques et de revenus. C'est ainsi que, depuis 2015, **trois quartiers prioritaires du territoire ont fait l'objet de plusieurs contrats de ville** répondant aux évolutions et aux spécificités locales.

L'engagement des différents partenaires sur ces quartiers prioritaires, matérialisé par la mise en œuvre des programmes d'actions annuels, a permis d'éviter à ceux-ci de décrocher complètement. La crise sanitaire exceptionnelle que l'on a connue a porté un préjudice certain à la dynamique engagée, amplifiant certaines problématiques et en créant de nouvelles.

Il s'agit aujourd'hui de réenclencher une dynamique forte permettant de répondre aux besoins exprimés des habitants, et plus particulièrement à ceux qui se sont renforcés ou qui ont émergé.

La circulaire du ministère chargé de la Ville et du Logement du 3 avril 2023, a acté la volonté de l'Etat de poursuivre encore davantage son engagement au sein des quartiers en difficulté à travers la démarche « Quartiers 2030 » : favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations.

« Pour se réaliser, cette ambition doit reposer sur la mobilisation du droit commun comme sur des outils locaux plus souples, plus adaptables, plus proches des besoins. Tel est l'esprit de la refonte des contrats de ville […] qui repose sur trois piliers :

- Un zonage actualisé,
- Une participation citoyenne ravivée,
- Une contractualisation resserrée. »

Une note méthodologique de la DDETS, coconstruite avec les acteurs oeuvrant dans les quartiers, a décliné au niveau départemental, un cadrage d'élaboration veillant à la spécificité des quartiers et à une cohérence d'ensemble entre les dispositifs existants.

Les évolutions apportées doivent permettre de **répondre « à une logique de projets concrets, opérationnels, qui correspondent aux attentes des habitants et tiennent compte de la diversité des territoires.** Elles doivent permettre d'embarquer de nouveaux acteurs sans perdre les anciens. »

Il s'agit également d'essayer de donner à l'ensemble des outils et dispositifs engagés dans la démarche « tout leur sens pour que les habitants, acteurs mieux reconnus des quartiers, aient les moyens d'en partir mais surtout l'envie d'y rester. »

Le contrat Engagements Quartiers 2030 vise à traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle du territoire. Il s'articule avec les contractualisations et les dispositifs existants sur le territoire tels que le projet de territoire 2019-2029 de la communauté d'agglomération, la Convention Territoriale Globale, le plan départemental du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance etc.

1. Périmètres des quartiers prioritaires

L'INSEE et l'ANCT ont actualisé leurs données avec celles de l'année 2019, en conservant les critères de pauvreté et de population, pour définir la nouvelle cartographie prioritaire. Les zonages soumis par l'Etat, ont ensuite fait l'objet d'échanges avec les élus locaux et d'une concertation des bailleurs sociaux pour déterminer et adapter les contours des quartiers prioritaires dans le respect des critères de pauvreté et de population inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Ce travail partagé a permis d'aboutir à la géographie prioritaire qui suit sur le territoire de la communauté d'agglomération Chauny – Tergnier - La Fère.

Il s'agira ainsi d'apporter au sein de ces quartiers une « réponse publique adaptée à la réalité locale ».

Le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains. Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifie la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Les trois QPV du territoire sont conservés :

- Quartier de l'Artilleur Code quartier : QN00207M
- Roosevelt Rebequet Code quartier : QN00208M
- Quartier de la Résidence Code quartier : QN00209M

Les délimitations des quartiers concernés sont consultables et téléchargeables sur le système d'information géographique de la politique de la ville : https://sig.ville.gouv.fr. Voir cartographies ci-après.

Par ailleurs, pour davantage de souplesse et afin de redonner la capacité à la politique de la ville d'intervenir dans certains quartiers qui ne rentrent pas dans les conditions fixées par la loi mais qui présentent une situation socio-économique équivalente à celle des quartiers prioritaires, **des « poches de pauvreté » pourront être inscrites, dans le cadre d'un soutien exceptionnel**, **en annexe de ce contrat de ville pour une durée de 3 ans.**

QPV « LA RESIDENCE » - CHAUNY

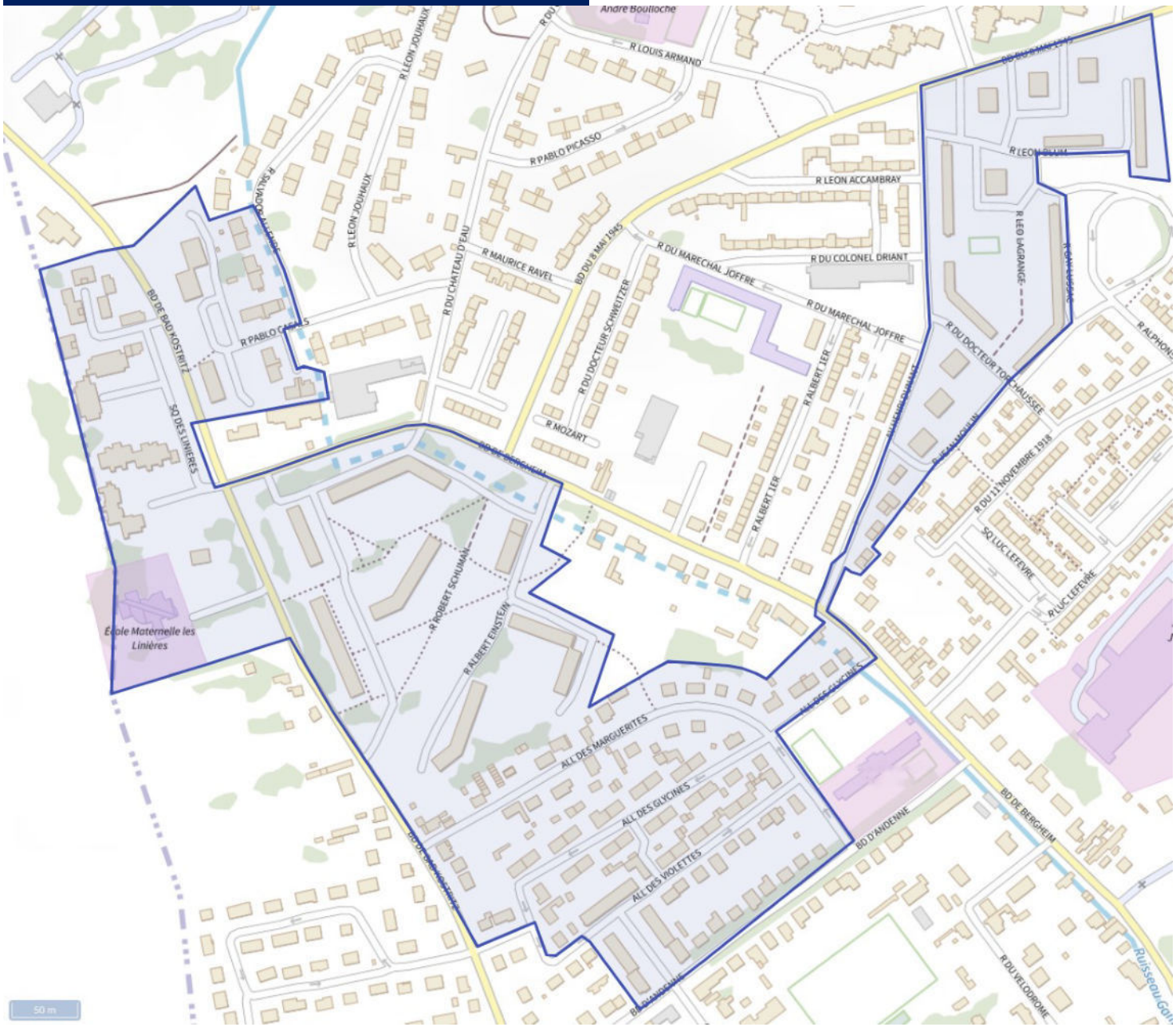

QPV « ROOSEVELT-REBEQUET » - TERGNIER

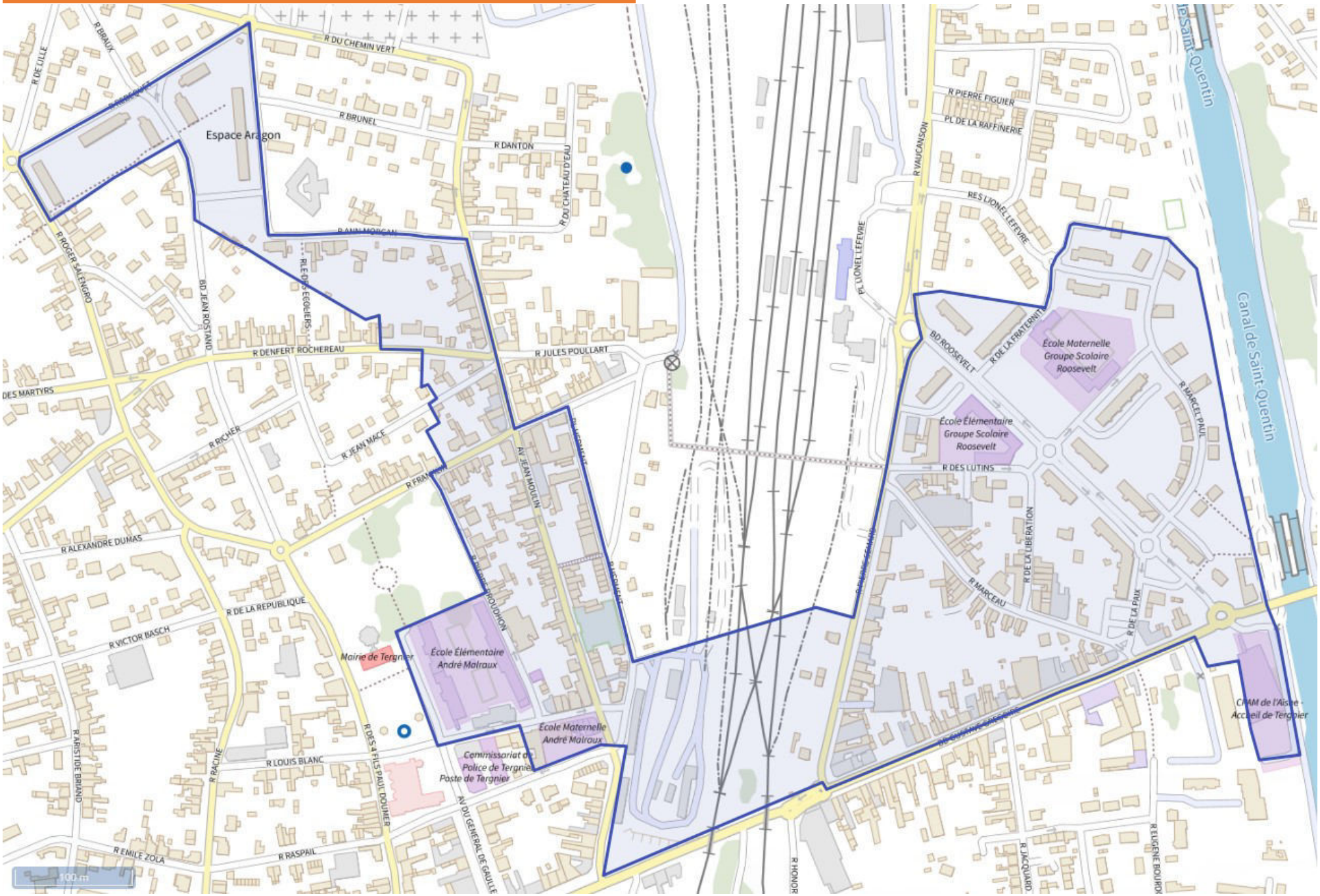

QPV « L'ARTILLEUR » - LA FERE

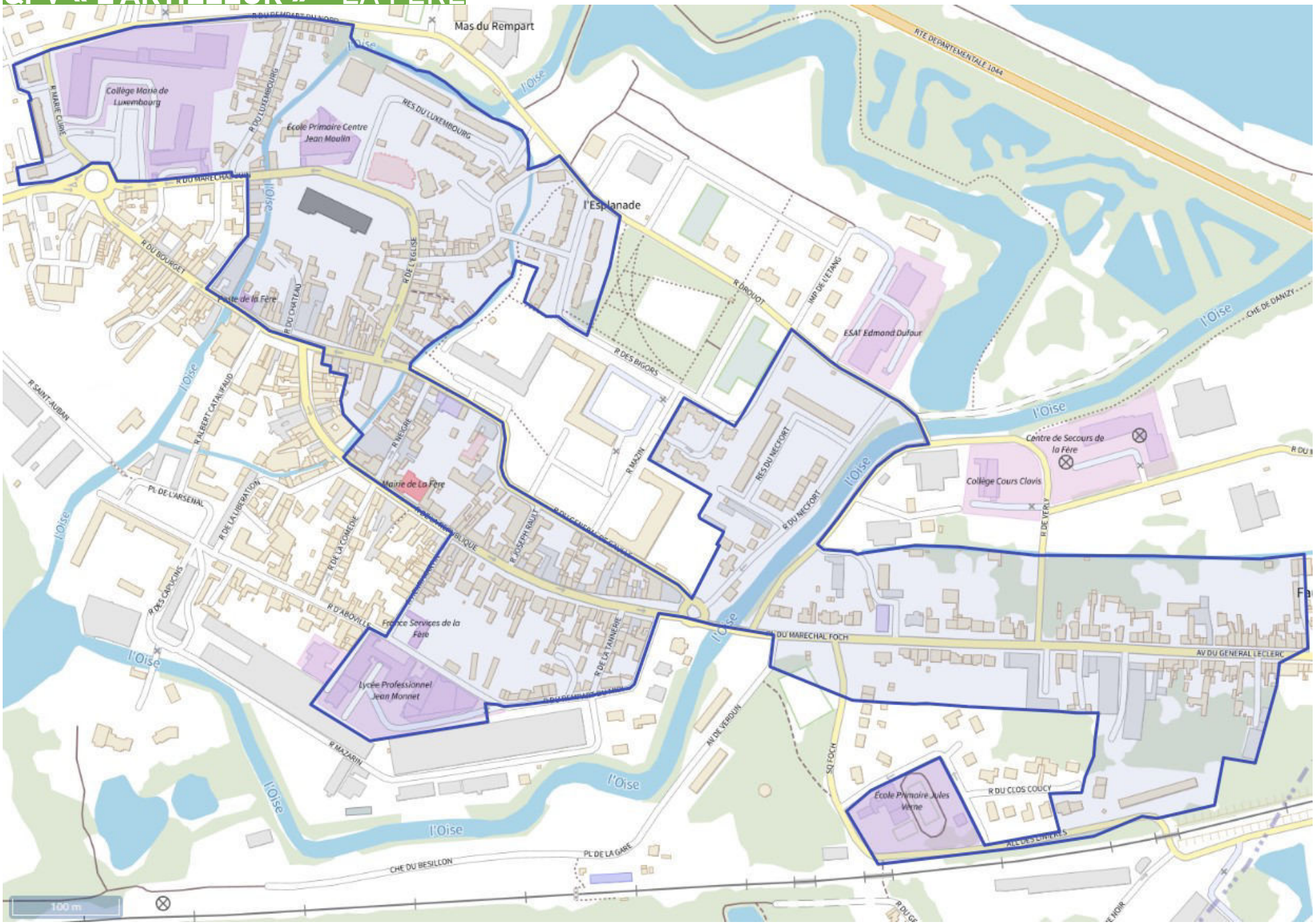

2. Enjeux prioritaires du contrat de ville

La prise en considération de la parole des habitants constitue un engagement fort du contrat de ville. Ainsi, la participation citoyenne, engagée lors de son élaboration, se poursuivra de manière régulière **tout au long de sa mise en œuvre.**

Un travail de concertation a ainsi été mené durant l'été 2023 auprès des habitants des quartiers « La Résidence » à Chauny, « Roosevelt-Rebequet » à Tergnier et « L'Artilleur » à La Fère qui ont pu faire connaître, pour les années à venir, leurs propositions pour leur quartier et ses habitants (voir en annexe).

Les partenaires de la gouvernance du contrat de ville ont par ailleurs apporté leurs contributions via l'évaluation du contrat de ville précédent mais aussi pour établir un diagnostic du territoire. Un point a également pu être fait sur les dispositifs de droit commun existants et mobilisables dans les quartiers notamment sur le champ de l'emploi et de la formation.

La mobilisation du droit commun dans le contrat de ville est également un objectif prioritaire de la politique de la ville. Elle consiste à renforcer les moyens de droit commun humains et financiers qui seront mobilisés ou remobilisés sur les quartiers prioritaires. Les moyens de droit commun sont des moyens financiers et humains qui ne sont pas spécifiques à la politique de la ville, mais dont il convient de s'assurer qu'ils sont bien mobilisés pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires notamment dans le cadre des diverses contractualisations en vigueur sur le territoire.

Après un travail d'analyse, les partenaires du contrat de ville, réunis en comité de pilotage, ont retenu de ces propositions les enjeux prioritaires ci-après pour le contrat de ville 2024-2030 :

I. Accompagner vers l'emploi

- **Favoriser les actions de remobilisation du public**.

- **Favoriser les actions « d'aller vers » :** proximité, coaching, accompagnement renforcé.

- **Favoriser l'insertion sociale du public éloigné de l'emploi :** confiance en soi, savoir-être, savoir-faire.

- **Mobiliser les actions de droit commun portant sur l'orientation professionnelle et l'information métier** au sein-même des quartiers.

- **Contribuer à lever les freins à la mobilité et mieux mobiliser le droit commun :** permis accéléré, plateforme de mobilité…

II. Vivre ensemble

- **Renforcer les liens entre les habitants et les acteurs de la sécurité et de la tranquillité publique :** communiquer sur les dispositifs existants et les actions engagées (notamment dans le cadre du CLSPD), médiateurs de quartier, actions de rapprochement entre les forces de sécurité et la population.

- **Favoriser le vivre-ensemble et le respect de l'autre :** civisme et citoyenneté, lutte contre le harcèlement, lutte contre les violences, lutte contre les discriminations.

- **Renforcer l'animation des quartiers en dehors de la période estivale.**

- **Favoriser le développement des liens intergénérationnels.**

- **Renforcer l'accompagnement de proximité des seniors et des personnes en situation de handicap** (démarches administratives, courses…).

- **Favoriser les actions de solidarité envers les habitants les plus en difficultés** (ex. épicerie solidaire).

III. Favoriser la réussite éducative et l'émancipation

- **Accompagner et mettre en valeur le rôle des parents.**

- **Développer les liens entre les différents acteurs de la co-éducation :** ex. café des parents en lien avec les directeurs d'école et/ou les conseils d'écoles…

- **Renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire et le décrochage scolaire.**

- **Favoriser l'accès des habitants au sport et à la culture.**

- **Favoriser l'accès aux soins et à la prévention en matière de santé** (bien être, addiction, alimentation, santé mentale, activité physique…) : faire le lien avec le projet régional de santé…

IV. Bien vivre dans son quartier

- **Développer des espaces de convivialité** au sein des quartiers.

- **Favoriser le respect et la valorisation de son cadre de vie :** propreté, espaces verts…

- **Favoriser l'accueil d'acteurs associatifs au sein des quartiers :** mise à disposition de locaux…

- **Soutenir la transition écologique dans l'évolution des quartiers :** ilots de fraicheur, volets, pistes cyclables, lutte contre le gaspillage, mobilité active…

- **Favoriser le développement de l'économie circulaire au sein des quartiers :** repair café…

Renforcer la communication auprès des habitants sur les actions de droit commun existantes.

SOCLE TRANSVERSAL COMMUN

De plus, un socle transversal commun au niveau départemental a été fixé par l'État :

- Lutte contre l'illettrisme ;
- Education et culture de l'égalité ;
- Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République.

INVESTISSEMENTS

Les investissements portés par les collectivités locales et/ou la communauté d'agglomération Chauny – Tergnier - La Fère, permettront de soutenir les actions et les projets engagés par les habitants et les différents partenaires dans le cadre de cette contractualisation. Les projets suivants sont déjà engagés ou à l'étude :

- Création d'une Maison des Associations à Tergnier ;
- Création d'un espace des solidarités à Chauny (ex-Lidl).

Le contrat de ville pourra s'appuyer sur des **dispositifs de droit commun** d'investissement de l'État (Fonds verts, DSIL, DETR…), de la Région, de l'Europe ou d'autres financeurs potentiels.

3. Participation citoyenne

La participation citoyenne doit permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de s'exprimer sur leurs attentes et leurs priorités au sein du quartier dans lequel ils vivent.

La parole des habitants a été recueillie pour l'élaboration du présent document et sera recueillie tout au long du contrat de ville. L'objectif est d'alimenter et d'orienter les enjeux et les orientations prioritaires poursuivis par cette contractualisation et de mener des projets co-élaborés avec les habitants à l'issue d'une concertation citoyenne.

Pour ce faire, plusieurs leviers pourront être utilisés, de manière adaptée à chaque territoire :

- **S'appuyer sur les conseillers citoyens et les représentants des habitants comme relais de la parole des habitants :** invitation aux instances de gouvernance, relais de communication sur les quartiers, lieu d'expression des habitants souhaitant s'engager, implication dans la démarche d'évaluation, etc.

- **Questionnaires (en ligne ou boitage) :** la mise en œuvre d'enquêtes de terrain, sous la forme de questionnaires, auprès des bénéficiaires des actions du contrat de ville, permettra de recueillir l'avis et le ressenti des habitants quant à l'impact de la politique menée sur leur situation sociale et/ou économique.

- **Actions de concertation au sein des quartiers :** la consultation des habitants sous la forme de pieds d'immeubles, de « café citoyens » ou de tables de quartiers, permettra d'échanger sur les actions engagées, de recueillir leurs priorités d'actions pour améliorer la vie des quartiers et leurs attentes pour répondre au mieux à leurs besoins.

- **Réunion de concertation citoyenne :** elle sera l'occasion d'échanger avec les habitants sur leurs priorités d'actions dans une démarche évaluative (évolutions à apporter).

La mise en place ou le maintien d'un conseil citoyen reposera sur une annexe, au présent contrat, détaillant les modalités de fonctionnement du dit conseil.

4. Gouvernance

La Communauté d'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère et l'État assurent le pilotage du contrat de ville et exercent les fonctions de coordonnateurs dans le cadre des dispositions fixées par l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, dite loi Lamy. Ils sont chargés de l'analyse/diagnostic du territoire ainsi que de la mise en œuvre des actions relevant de leurs compétences propres.

Les villes de Chauny, Tergnier et La Fère, associées au pilotage, sont opérateurs de proximité. Elles sont chargées de la détection des besoins, en lien avec les acteurs de terrain, de la mise en place et du suivi des actions, dans le cadre de leurs compétences propres.

Chaque signataire s'engage à contribuer aux orientations du contrat de ville et en assurer une déclinaison opérationnelle dans le cadre de ses compétences propres. Sauf indisponibilité, il s'engage à participer aux instances de gouvernance.

Le contrat Engagements Quartiers 2030 s'appuiera sur les instances suivantes dans le cadre de sa gouvernance :

- **Le groupe de travail :**

De format libre et adaptable selon la thématique abordée. Il pourra être réuni, au besoin, sur toute thématique relative au contrat de ville.

- **Le comité de concertation :**

Il réunit les « techniciens ». Un format est défini (voir en annexe) mais il peut être élargi à d'autres participants selon l'ordre du jour. Le comité de concertation se réunit principalement pour la sélection, le suivi et le bilan des projets et selon les besoins. Il exerce un rôle d'analyse et d'aide à la décision pour le comité de pilotage.

- **Le comité des financeurs :**

Il est strictement limité aux financeurs des actions du contrat de ville. Le comité des financeurs peut se réunir en finalité d'un comité de concertation. Il est source de propositions pour le comité de pilotage concernant l'attribution des crédits politique de la ville.

- **Le comité technique relatif à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) :**

Il a pour objectif de préparer, actualiser, suivre et dresser le bilan de la programmation des actions dans le cadre de l'ATFPB.

- **Le comité de pilotage :**

Il intègre les élus. Il s'agit de l'instance décisionnelle finale et de validation du contrat de ville et de l'ATFPB (orientations stratégiques, programme d'actions, modalités de financement et portage, suivi de la mise en œuvre du contrat de ville, examen du bilan et validation de l'évaluation…). La présidence est partagée entre le sous-préfet de l'arrondissement de Laon et le président de la communauté d'agglomération. Il se réunit au moins une fois par an.

Une réunion annuelle (comité de concertation et/ou de pilotage) sera organisée avec les partenaires préalablement au lancement des appels à projets afin d'en définir les orientations dans un cadre concerté.

Dans le cadre de la participation citoyenne, **un conseiller citoyen, qui représentera les habitants, sera systématiquement convié au sein des instances de gouvernance à l'exclusion du comité des financeurs.** Sa participation attendue pourra être du niveau de l'information, de la consultation, de la concertation ou de la codécision selon les thématiques. Par ailleurs, la parole des habitants sera recueillie tel qu'évoqué au chapitre 3.

Outre les signataires, le contrat de ville s'appuie sur un réseau de partenaires. Conviés aux instances, ils participent à la vie du contrat de ville, de l'élaboration aux évaluations, en passant par les programmations annuelles, la mise en place et le suivi des actions organisées dans les quartiers prioritaires :

- Les centres sociaux et espace de vie sociale,
- L'agence France Travail de Chauny,
- La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Chaunois,
- La plateforme Proch'Emploi de Chauny – Tergnier – La Fère,
- Le CRII 02 - Centre Ressources Illettrisme et Illectronisme de l'Aisne,
- L'EPIDE,
- Les conseillers citoyens etc.

La composition des différentes instances figure en annexe. La réunion des instances, leur animation et le compte-rendu sont assurés par la responsable du service politique de la ville et inclusion numérique de la communauté d'agglomération.

ÉVALUATION

Un référentiel d'évaluation (voir en annexe) permettra de réaliser une évaluation continue (annuelle, à mi-parcours et finale) des enjeux prioritaires fixés dans le cadre du contrat de ville.

Il s'agira notamment :

- De mesurer régulièrement (quantitativement et surtout qualitativement) la réussite et l'impact des actions engagées au regard des enjeux identifiés pour améliorer la situation des quartiers prioritaires ;
- D'adapter ou de modifier les objectifs poursuivis et les actions engagées, afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les habitants et les acteurs du contrat de ville ;
- D'évaluer le fonctionnement et l'utilisation des moyens engagés au sein du contrat de ville, afin de favoriser leur efficacité.

La mobilisation du droit commun, la participation citoyenne et la coopération sont également des objets de l'évaluation du contrat de ville *(voir « 2. évaluation de la coopération » en annexe)*.

5. Signatures

L'Etat Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne	**La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère** Dominique IGNASZAK, Président	
La Ville de CHAUNY Emmanuel LIEVIN, Maire	**La Ville de TERGNIER** Michel CARREAU, Maire	**La Ville de LA FERE** Marie-Noëlle VILAIN, Maire
Le Conseil Régional Hauts-de-France Xavier BERTRAND, Président	**Le Conseil Départemental de l'Aisne** Nicolas FRICOTEAUX, Président	**L'Education Nationale** Catherine ALBARIC-DELPECH, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne
L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France Anne-Claire MONDON, Directrice délégation départementale Aisne	**France Travail** Benoit PETIT, directeur territorial Aisne Somme	**La Caisse d'Allocation Familiales** Anne UPRAVAN, Directrice
CLESENCE Efraïm BALCI, Directeur Général	**L'OPH de l'Aisne** Direction générale	**BPI FRANCE** Hervé DUCROCQ, Responsable Création & Entrepreunariat Hauts-de-France

6. Annexes

Portraits de quartier

Concertation citoyenne

Référentiel d'évaluation

Composition des instances

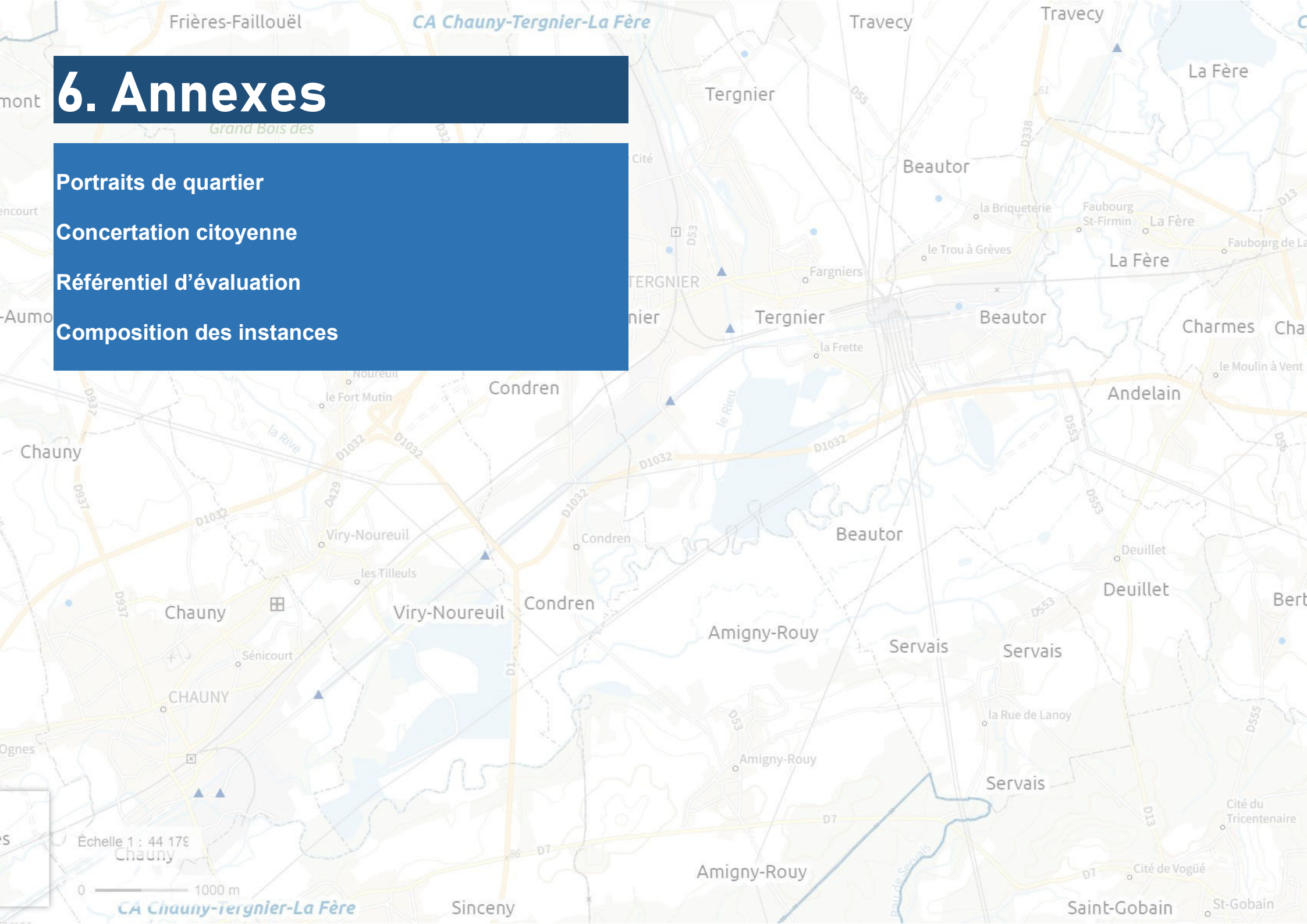

Portraits de quartier

Le portrait de quartier identifie les structures et équipements existants au sein des quartiers ou dans une zone d'influence proche. Il liste également les équipements, structures et ressources ayant une portée à l'échelle communale voire intercommunale.

Il s'agit ainsi d'un état des lieux qui doit constituer une ressource utile sur laquelle s'appuyer dans le cadre des programmations, pour affiner les besoins et l'accompagnement des porteurs de projets.

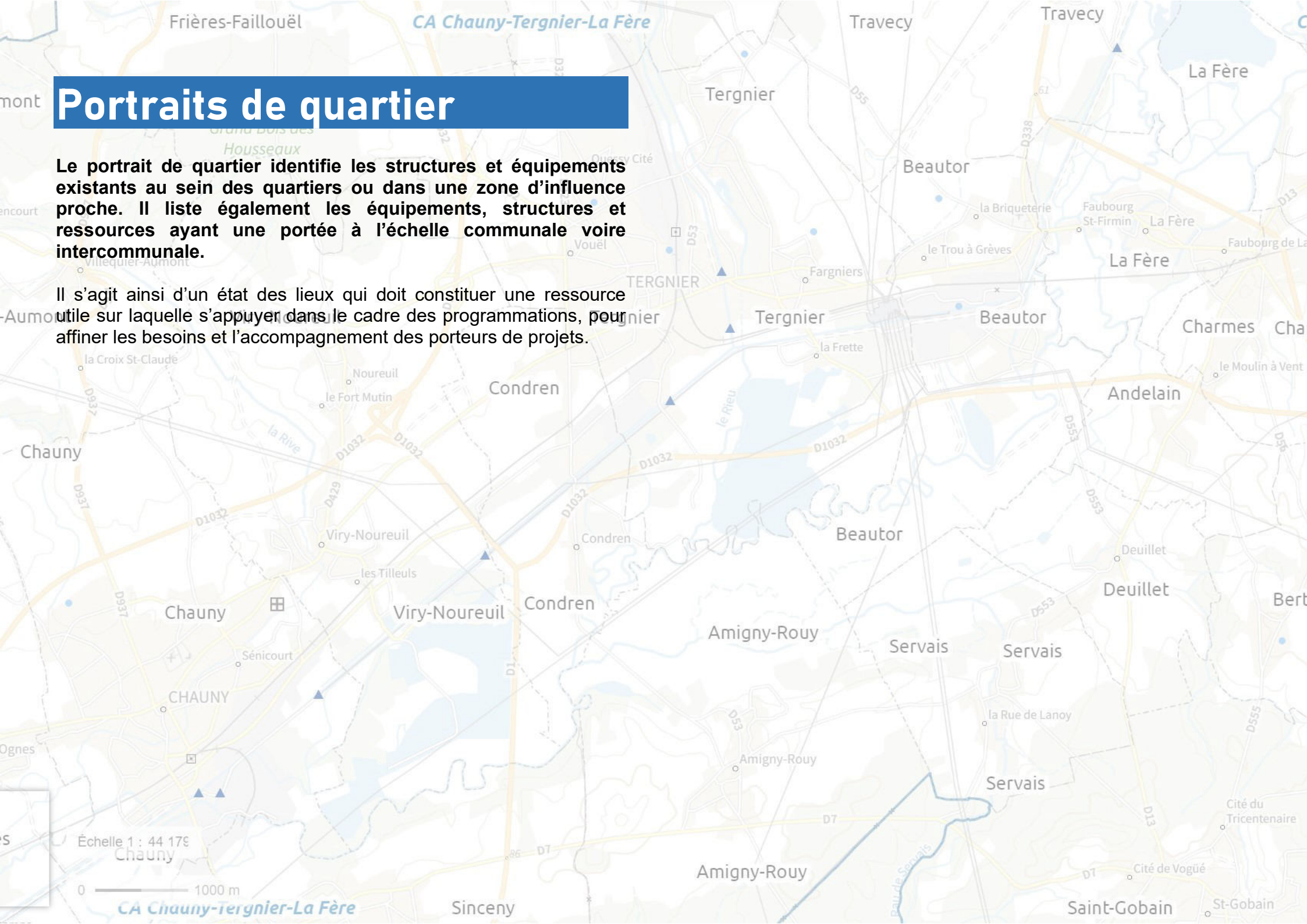

QUARTIER DE LA RESIDENCE I CHAUNY

VILLE DE CHAUNY

Emploi & Développement économique :

- Intermarché
- ALDI
- LIDL
- Carrefour Express
- Franprix
- Agence France Travail
- 8 centres de formation
- Pépinière des entreprises

Santé :

- Centre Hospitalier de Chauny
- Clinique du Cèdre
- 2 centres médico-psychologique (pour adultes et pour adolescents)
- 1 médiateur Santé
- 11 médecins généralistes - 3 pédiatres – 3 kinésithérapeutes – 12 infirmiers – 4 dentistes – 1 ophtalmologue – 1 angiologue
- 7 pharmacies
- 1 psychologue et 1 psychanalyste

Sport :

- Espace aquatique Oasis
- Complexe des Vélodromes : 2 salles omnisports et un terrain gazonné de rugby
- Parc Joncourt
- Complexe sportif Léo Lagrange
- 1 terrain synthétique
- Skatepark
- Base de Kayak
- 4 city-stades (dont 2 en QPV) en accès libre
- 2 terrains gazonnés en accès libre
- 2 pas de tir à l'arc (Parc des Promenades)
- Billard (Maison des Associations)
- Associations sportives :
  - AERO MODEL CLUB
  - AMICAL CLUB DE TENNIS DE TABLE
  - ASSOCIATION AGREE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
  - ASSOCIATION CHAUNOISE DE CYCLO TOURISME
  - ASSOCIATION COLOMBOPHILE « L'HIRONDELLE »
  - ASSOCIATION HANDISPORT
  - BASKET BALL CHAUNY AUTREVILLE
  - CANOE KAYAK ET PLEIN AIR
  - CERCLE DES NAGEURS DE CHAUNY
  - CHAUNY ACADEMIE DE BILLARD
  - CHAUNY AUTREVILLE BADMINTON CLUB
  - CHAUNY SPORT CYCLISME
  - CLUB DE HATHA-YOGA
  - CLUB PUGILISTIQUE CHAUNOIS
  - COMPAGNIE D'ARC
  - CTRL-S
  - DOJO NAIHANCHI
  - GROUPE DE PLONGEE SUBAQUATIQUE
  - JUDO CLUB DE LA VALLEE D'OR
  - LA BOULE CHAUNOISE
  - LA CHERIZIENNE
  - LA CONFRERIE DES BAUDETS
  - PETANQUE CHAUNY AUTREVILLE
  - RUGBY CLUB CHAUNOIS
  - SOCIETE DE GYMNASTIQUE « LA CHAUNOISE »
  - TENNIS CLUB DE CHAUNY
  - THIN WANG WU DAO
  - UNION ATHLÉTIQUE DE CHAUNY
  - UNION SPORTIVE DE CHAUNY
  - VALLEE D'OR TRIATHLON
  - VOLLEY CLUB DE CHAUNY

Culture & Loisirs :

- Musée municipal
- Médiathèque André Malraux
- Eglise Saint-Martin
- Eglise Notre-Dame
- Temple Baptiste de Chauny
- Mosquée de Chauny
- Cinéma Lumières
- Centre culturel Le Forum
- Ecole municipale de Musique
- Associations culturelles :

- ACTAN
- ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS
- ASSOCIATION D'EXPRESSION CORPORELLE ET VERBALE (AECV)
- AEMT
- A'CORPS DANSE
- A.F.S. VIVRE SANS FRONTIERE
- AIDE ET ESPOIR POUR LE MONDE TIBETAIN
- AMICALE DE L'HARMONIE MUNICIPALE DE CHAUNY
- AMICALE DES LYCEES PUBLICS DE CHAUNY
- ART DECO ET CIE
- ART ET JEUNESSE
- ASSOCIATION ESPACES MUSIQUES
- ASSOCIATION THEATRALE DERNIER RECOURS
- ASSOCIATION DES HABITANTS DE CHAUNY
- ATELIER DE LA TÊTE AUX MAINS
- AU PAYS DE L'ORIGAMI
- AU PLAISIR CREATIF CHAUNOIS
- CARAVANE D'ART-CIE ALLANT VERT
- CHORALE A CAPELLA
- CHORALE CHORUS CHAUNY
- CLUB DE BRIDGE DE CHAUNY
- CLUB MULTIJEUX CHAUNOIS
- COMITE D'ANIMATION DU QUARTIER DE LA CHAUSSEE
- CONTE ET RACONTE
- ESPACES MUSIQUES
- FRANCOPHONIE FORCE OBLIGE
- LE CHAMP DES GONGS
- LE RAIL CLUB
- LES AMIS DES ORGUES
- LES DANSEUSES ORIENTALES
- LIONS CLUB
- MJC MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
- PHOTO CLUB CHAUNOIS
- ROCK'N FESTIVAL
- SOCIETE ACADEMIQUE DE CHAUNY ET SA REGION
- SYLVIE DANSE TA VIE
- TEAM ON OFF ROAD

Education / Jeunesse :

- Point Information Jeunesse
- Ecole élémentaire Centre
- Ecole maternelle Chardonnier Lejeune
- Ecole maternelle Les Linières
- Ecole élémentaire La Résidence
- Ecole élémentaire André Boulloche
- Ecole maternelle Germaine Harleux
- Campus des Métiers Saint-Charles
- Lycées Publics de Chauny
- Lycée Robert Schuman
- Collège Victor Hugo
- Ecoles maternelle et élémentaire Renan
- Collège Jacques Cartier
- Institution Saint-Charles

Egalité d'accès et lutte contre les discriminations :

- Espace Services Publics (permanence UTAS, Ag2r, Frances victimes, …)

- Espace France Services
- Centre de secours
- Police municipale
- Gendarmerie

Cadre de vie :

- Conseil citoyen de Chauny
- Centre social « Loisirs et Culture »
- Maison de la Petite Enfance (Multi-Accueil Collectif « Les p’tits loups » - Relais Petite Enfance – Ludothèque)
- 2 crèches privées
- Accueil périscolaire (écoles maternelles et élémentaires publiques)
- Accueil collectif des mineurs (Centre maternel Résidence – Centre Maurice Brugnon)
- Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) / Espaces Seniors
- Parc des Promenades
- Parc du Forum
- Parc Notre-Dame
- Parc de la Garenne
- Gare SNCF
- Ligne de bus 1,2 et 3 TACT (41 arrêts)
- Bureau de poste
- Agence CLESENCE

QUARTIER ROOSEVELT REBEQUET I TERGNIER

VILLE DE TERGNIER

Emploi & Développement économique :

- Franprix
- ALDI
- Coccinelle
- Croc'Affaires
- Central Market
- Buiron Entreprise
- Hortibat (chantiers d'insertion)
- Mission locale
- Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Chaunois

Santé :

- 1 médiateur Santé
- 4 médecins généralistes et 1 centre médical – 2 kinésithérapeutes – 9 infirmiers
- 3 pharmacies
- Un laboratoire d'analyse
- Un centre d'imagerie médicale
- 1 psychothérapeute
- 1 Orthophoniste - 1 Opticien et Audioprothésiste
- 2 sociétés d'ambulance
- Alcool Ecoute Joie & Santé (aide aux malades alcooliques et à leur entourage)
- Association pour le don du sang
- ANPS (Association Nationale pour la Protection de la Santé)

Sport :

- Base de loisirs de La Frette
- Gymnase Jean Moulin
- Gymnase Charles Lentin
- Gymnase Lemaire
- Complexe Léo Lagrange
- Terrains de tennis
- Pas de tir
- Salle de danse
- Salle de billard
- Salle de boxe, complexe sportif Charles Lentin
- Dojo départemental
- 2 city-stades en accès libre
- Skatepark
- 1 terrain de pétanque en accès libre
- Associations sportives :

- AS PETANQUE FARNOISE
- CLUB DE TIR DE LA BUTTE VOUEL-TERGNIER
- CLUB DE VOILE DE TERGNIER
- ENTENTE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE TERGNIER (MULTISPORTS)
- TEAM LAMOURET (Karaté, krav maga …)
- MOTIV'DANSE
- TENNIS CLUB TERGNIER VALLEE DE L'OYSE
- VELO CLUB TERNOIS
- ESCT BOULES LYONNAISES
- ESCT TENIS DE TABLE
- ESCT BOXE
- ESCT GYMNASTIQUE
- TERGNIER FOOTBALL CLUB
- ESCT ATHLETISME
- ESCT BASKET BALL
- LET'S DANCE TERGNIER

Culture & Loisirs :

- La Cité des Cheminots
- Musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie
- La place Carnegie
- Centre Culturel Municipal François Mitterrand
- Conservatoire Municipal de Musique de Tergnier
- Médiathèque L'Oiseau « Lire »
- Artothèque
- Festival International des Clowns de Tergnier
- Cinéma « Le Casino »
- Salle des Arts et Loisirs
- Union Musicale de Tergnier
- Les Caves à Musique

Education / Jeunesse :

- Ecoles maternelle et élémentaire Roosevelt
- Ecoles maternelle et élémentaire Blériot
- Ecoles maternelle et élémentaire André Malraux
- Ecole maternelle des Buttes Chaumont
- Ecole maternelle Raoul Dautry
- Ecole maternelle Soveaux
- Ecole élémentaire Decarpigny
- Ecole élémentaire Pasteur
- Ecoles maternelle et élémentaire Boulloche
- Ecoles maternelle et élémentaire Albert Camus
- Collège Joliot-Curie
- Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH)
- Point Information Jeunesse

Egalité d'accès et lutte contre les discriminations :

- Centre de secours
- 2 ASVP
- Police Nationale
- ADSEA02
- AEI (Association pour l'aide aux enfants inadaptés)

Cadre de vie :

- Centre social / Espace « Au fil de l'eau »
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Parc Sellier
- Parc des Buttes Chaumont
- Lieu d'accueil Enfants Parents
- Relais Petite Enfance
- Multi-Accueil
- Accueil périscolaire (écoles maternelles et élémentaires publiques)
- ALSH Maison de l'enfance (3-6 ans)
- ALSH Odyssée (6-17 ans)
- Séjours jeunesse
- Espace jeunesse
- Service cohésion sociale

- Jardins familiaux
- Un point numérique CAF et centre sociaux connectés
- Centre de vie
- Gare SNCF
- Lignes de bus 1,4 et 5 TACT (34 arrêts)
- Bureau de poste
- Agence OPAL

QUARTIER DE L'ARTILLEUR I LA FERE

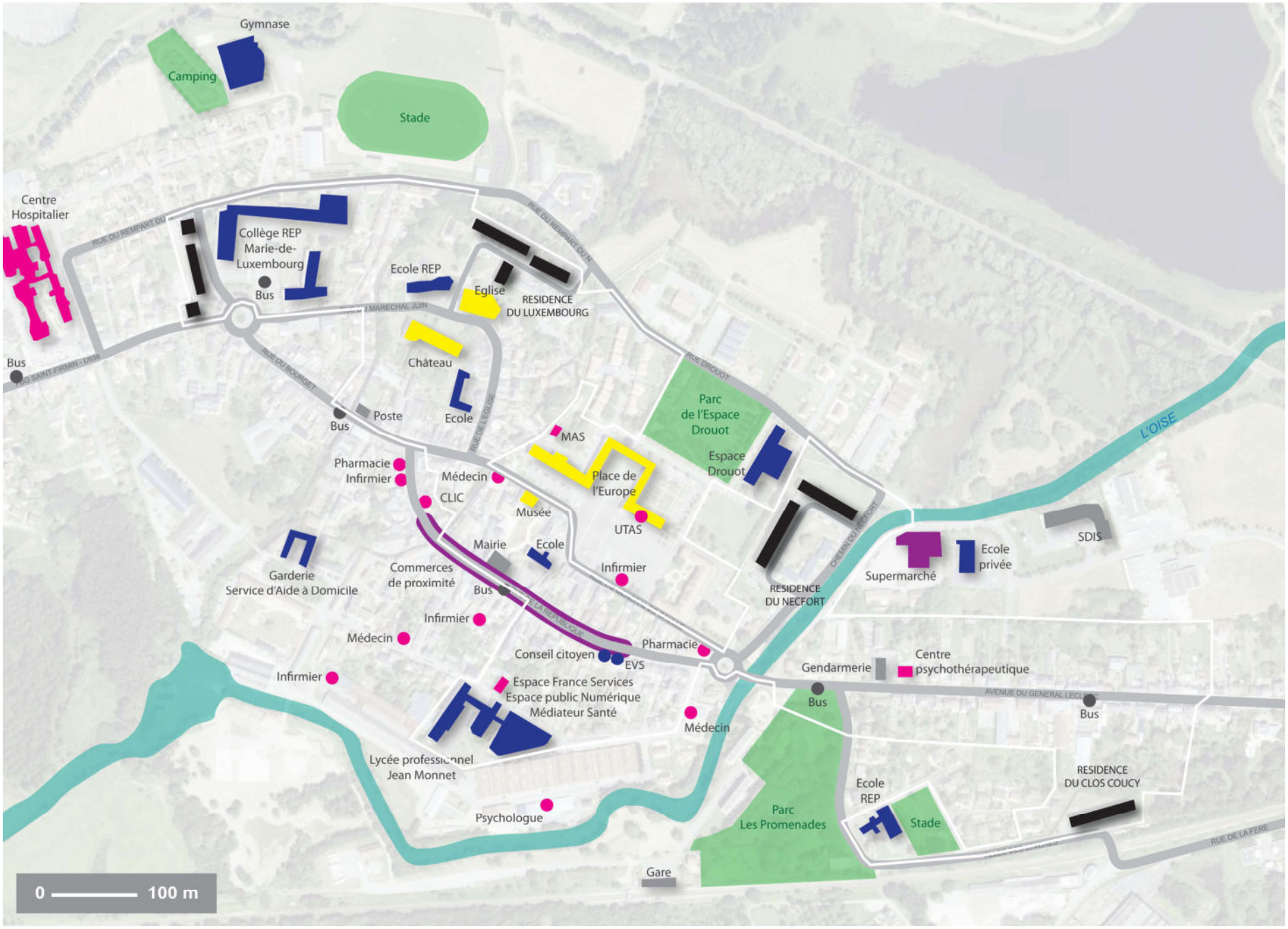

VILLE DE LA FERE

Emploi & Développement économique :

- LIDL
- Carrefour Contact
- Camping du Marais de la Fontaine

Santé :

- Centre Hospitalier Gérontologique
- 1 centre psycho-thérapeutique
- 1 médiateur Santé
- 3 médecins généralistes et 1 centre médical – 2 kinésithérapeutes - 9 infirmiers – 2 dentistes – 1 orthophoniste – 1 podologue-posturologue
- 2 pharmacies
- 1 psychologue
- Structure d'accueil de jour « Au fil de l'Oise » (personnes âgées atteintes de troubles cognitifs)
- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Sport :

- Complexe sportif de La Fère (gymnase, terrains gazonnés)
- 1 city-stade en libre accès
- Terrains de tennis
- 1 boulodrome
- Associations sportives :

- USLF (FOOTBALL)
- VOLLEY-BALL CLUB LAFEROIS
- HANDBALL LAFEROIS
- COMPAGNIE D'ARC
- LA FERE ATHLETIC CLUB
- ECOLE DE TENNIS
- AISNE JUDO ASSOCIATION
- ECOLE FRANÇAISE DE TAÏDO
- PETANQUE LAFEROISE
- SOCIETE DE TIR « LA POUDRIERE »
- TEAM BCFG (CYCLISME)
- SOCIETE DE PÊCHE
- SOLEIL LEVANT (BOXE)

Culture & Loisirs :

- Bibliothèque Municipale
- Eglise Saint-Montain de La Fère
- Musée Jeanne d'Aboville
- Place de l'Europe
- Château de La Fère (gestion privée)
- Espace Drouot

Education / Jeunesse :

- Ecoles maternelle et élémentaire Jules Verne
- Ecole élémentaire Jean Mermoz
- Ecoles maternelle et élémentaire Jean Moulin
- Collège Marie de Luxembourg
- Lycée professionnel Jean Monnet
- Ecole privée Cours Clovis
- Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH)
- Pôle Enfance Jeunesse

Egalité d'accès et lutte contre les discriminations :

- Espace France Services
- Centre de secours

Cadre de vie :

- Conseil citoyen de La Fère
- Loisirs & Culture (Espace de Vie Sociale La Fère)
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Unité Territoriale d'Action Sociale
- Multi-Accueil collectif « La Grande Aventure »
- Lieu d'accueil Enfants Parents
- Relais Petite Enfance
- Gare SNCF
- Ligne de bus 1 TACT (9 arrêts)
- Bureau de poste
- Parc de l'Espace Drouot
- Parc Les Promenades

Concertation citoyenne menée dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville « Quartiers 2030 » de la CA-CTLF

CHAUNY - TERGNIER - LA FERE
Communauté d'Agglomération

Direction générale

Service politique de la Ville et inclusion numérique
Ligne directe : 03.23.56.31.32
Mobile : 06.49.21.22.12

Affaire suivie par :
Valérie BOUDOUX

Nos réf. :

Vos réf. :

CHAUNY, LE 23 OCTOBRE 2023

Le président de la Communauté
d'agglomération Chauny - Tergnier - La Fère
à l'attention de
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement
de Laon

Objet : « Engagements Quartiers 2030 » - Concertation citoyenne dans le cadre du contrat de ville intercommunal Chauny – Tergnier – La Fère.

Monsieur le Sous-Préfet,

En réponse à la demande exprimée, par courriel du 27 septembre dernier, par Madame Brigitte MENDES, déléguée du Préfet pour la politique de la ville je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, par quartier prioritaire de la politique de la ville, la synthèse des actions de concertation citoyenne pouvant être valorisées sur la plateforme de l'ANCT « Quartiers 2030 ».

Cette concertation est en phase de finalisation et d'analyse sur notre territoire afin d'en extraire les actions et projets prioritaires à mettre en place pour répondre aux constats et difficultés rencontrés dans les QPV. Les enjeux exprimés ci-après sont l'expression du ressenti de la population interrogée et non systématiquement le reflet d'une réalité. Ils feront l'objet d'échanges lors du comité de pilotage du 20 novembre prochain afin de valider et prioriser les enjeux et axes d'actions du futur contrat de ville.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Dominique IGNASZAK
2023.10.23 14:13:52 +0200
Ref:20231020_154236_1-3-O
Signature numérique
Le Président

Dominique IGNASZAK

1/7

Communauté
d'Agglomération CHAUNY – TERGNIER – LA FERE
57 boulevard Gambetta • BP 20086 • 02301 CHAUNY • Tél. 03 23 39 94 94 • Fax : 03 23 39 20 36

« Engagements Quartiers 2030 »
Concertation citoyenne sur le QPV « La Résidence » de Chauny

La concertation citoyenne s'est déroulée en deux phases :

- Phase 1 - De juin à août 2023 : recueil des constats et difficultés rencontrés dans le quartier prioritaire (défis à relever, atouts du quartier, actions et projets à mettre en place, participation des habitants…) ;
- Phase 2 - De début septembre à fin octobre 2023 : travail avec les habitants sur les défis et enjeux prioritaires à relever afin d'identifier des pistes d'actions.

A. Calendrier des actions

Date de la consultation	Lieu de l'évènement	Acteur(s) réalisant l'évènement	Type de consultation	Nb pers. touchées	Nb pers. Consultée
Juin 2023	Distribution dans chaque boite à lettres et en version numérique sur le site de la CACTLF	Référent politique de la ville CACTLF, référent PV ville de Chauny, bailleurs sociaux OPAL et Clésence	Phase 1 : distribution d'un questionnaire dans chaque boite à lettres des habitants du QPV et mise en ligne sur le site de la communauté d'agglomération	400 foyers touchés	66 réponses reçues
12/07/23	Devant le bâtiment Béarn au cœur du quartier	Référent PV Chauny, Centre social, conseil citoyen, référent PV CACTLF	Phase 1 : action de concertation : Animation autour d'un photo langage (2 heures)	20	15
19/07/23	Distribution du questionnaire et échanges lors de la sortie famille organisée par le conseil citoyen	Conseil citoyen, référent PV Chauny	Phase 1 : temps de recueil : Questionnaire (1 heure)	30	3
30/07/23	Distribution du questionnaire et échanges lors de la brocante du quartier organisée par le conseil citoyen	Conseil citoyen, référent PV Chauny	Phase 1 : temps de recueil : Questionnaire et échanges (2 heures)	30	10
23/09/23	Devant le bâtiment Béarn au cœur du quartier	Référents PV de Chauny et CACTLF, conseil citoyen, centre social, bailleurs OPAL et CLESENCE	Phase 2 : échanges et réflexion avec les habitants autour des enjeux prioritaires identifiés. Propositions de pistes d'action. (2 heures)	50	30

B. Enjeux identifiés et propositions d'actions

Les enjeux ci-dessous ne sont pas mentionnés par ordre de priorité. Ils ont vocation à être priorisés et les propositions d'actions débattues lors du comité de pilotage du 20 novembre 2023.

Défis et enjeux identifiés	Propositions d'actions évoquées par les habitants
Emploi, formation, insertion sociale et professionnelle	• Organiser des actions pour reprendre confiance en soi[1] • Organiser des actions de motivation, pour redonner l'envie de… (sortir de chez soi, chercher un emploi…)[1]
Sécurité et tranquillité publique	• Faire respecter la fermeture des portes des halls d'immeubles pour éviter les squats et regroupements nocturnes • Organiser des actions avec les pompiers et gendarmes pour sensibiliser au respect de leur travail et à la prévention des risques • Mettre en place un médiateur de quartier
Cohésion sociale, échanges et diversité	• Organiser des actions sur le vivre ensemble et le respect[1]
Cadre de vie et habitat, transition écologique	• Organiser des actions de nettoyage de la nature et ramassage des déjections canines • Lutter contre les déchets sauvages et les encombrants près des points d'apport volontaire • Installer une structure de jeux pour enfants (balançoire, toboggan, tourniquet). L'actuelle n'est pas adaptée aux plus petits. • Créer un City stade ou des cages de but de foot pour les 8-13 ans (pour des raisons de sécurité, les enfants n'ont pas le droit de traverser le boulevard pour se rendre au city stade situé devant le bâtiment Normandie qui est donc peu fréquenté) • Créer un skate parc • Installer plus de bancs • Améliorer les différents accès pour les personnes handicapées* • Créer davantage d'espaces verts et apposer des volets aux fenêtres pour se protéger de la chaleur l'été • Créer des bornes de recharge pour véhicules électriques et des pistes cyclables • Créer des commerces et services de proximité (boulangerie, épicerie solidaire, circuits courts, atelier de réparation de vélo, atelier de réparation de petits appareils domestiques…)
Seniors et handicap	• Accompagner les séniors et les personnes handicapées pour faire les courses et les aider dans leurs démarches administratives (service d'aide à la personne) • Améliorer les différents accès pour les personnes handicapées*
Enfance, jeunesse, éducation, parentalité	• Créer une brigade de mamans/papas • Animations et sorties parents/enfants[1]
Santé	• Organiser des journées sportives • Organiser des stages de gymnastique[1]
Culture	• Organiser une initiation aux instruments de musique et un concert dans le quartier[1]

[1]A noter, que des actions sont déjà organisées dans le quartier sur ces thématiques dans le cadre du contrat de ville mais sont méconnues des habitants malgré les communications effectuées (ex. affichage dans les halls…). **Une réflexion sur les moyens de communiquer directement auprès des habitants est à mener** (ex. Panneau d'affichage numérique ?).

« Engagements Quartiers 2030 »
Concertation citoyenne sur le QPV « Roosevelt-Rébéquet » de Tergnier

La concertation citoyenne s'est déroulée en deux phases :

- Phase 1 - De juin à août 2023 : recueil des constats et difficultés rencontrés dans le quartier prioritaire (défis à relever, atouts du quartier, actions et projets à mettre en place, participation des habitants…) ;
- Phase 2 - De début septembre à fin octobre 2023 : travail avec les habitants sur les défis et enjeux prioritaires à relever afin d'identifier des pistes d'actions.

A. Calendrier des actions

Date de la consultation	Lieu de l'évènement	Acteur(s) réalisant l'évènement	Type de consultation	Nb pers. touchées	Nb pers. Consultée
Juin 2023	Distribution devant les écoles et en version numérique sur le site de la CACTLF	Référent politique ville de Tergnier, centre social	Phase 1 : distribution d'un questionnaire et mise en ligne sur le site de la communauté d'agglomération	40 foyers touchés	23 réponses reçues
23/06/23	Au cœur du quartier Roosevelt	Référent PV Tergnier, Centre social, référent PV CACTLF	Phase 1 : Action de concertation : Stand avec affiches (2 heures)	40	30
30/06/23	Devant l'école Roosevelt	Référent PV Tergnier, Centre social	Phase 1 : Action de concertation : Table ronde avec affiches (2 heures)	30	20
30/06/23	Au centre social	Référent PV Tergnier, Centre social, référent PV CACTLF	Phase 1 : Action de concertation : Table ronde (1 heure)	1	1
12/09/23	Devant l'école Roosevelt	Référent PV Tergnier, Centre social, référent PV CACTLF	Phase 2 concertation : échanges et réflexion lors du Village de l'Emploi avec les visiteurs sur la thématique de l'emploi et propositions de pistes d'action. (2 heures)	20	5
Octobre 2023 : à définir	*Proximité école Roosevelt*	*Référent PV Tergnier, Centre social, référent PV CACTLF*	*Phase 2 concertation : échanges et réflexion sur les enjeux prioritaires et propositions de pistes d'action. (2 heures)*		

B. Enjeux identifiés et propositions d'actions

Les enjeux ci-après ne sont pas mentionnés par ordre de priorité. Ils ont vocation à être priorisés et les propositions d'actions débattues lors du comité de pilotage du 20 novembre 2023.

Défis et enjeux identifiés	Propositions d'actions évoquées par les habitants
Emploi, formation, insertion sociale et professionnelle	• Avoir des formations professionnelles sur le territoire (frein à la mobilité) • Aides au permis de conduire[1] • Aides à la mobilité[1] • Davantage d'accompagnement dans la recherche d'emploi et de proximité (permanences Pôle Emploi et mission locale au cœur du quartier).
Sécurité et tranquillité publique	• Lutter contre les nuisances sonores • Problèmes d'insécurité au bâtiment Ile de France • Expulser les familles qui créent des nuisances • Problème de sécurité routière au niveau du rond-point Marcel Paul
Cohésion sociale, échanges et diversité	• Actions sur le vivre ensemble et le respect • Plus d'animations dans le quartier en-dehors de l'été
Cadre de vie et habitat, transition écologique	• Créer un espace de convivialité au cœur du quartier • Installer des jeux pour enfants • Créer davantage d'espaces verts et fleuris • Installer plus de bancs • Lutter contre les déchets sauvages et les encombrants près des points d'apport volontaire. Mettre davantage de poubelles publiques en particulier devant les écoles. • Transport et mobilité : prévoir des passages plus fréquents des bus, créer des pistes cyclables • Créer des commerces et services de proximité
Santé	• Avoir un médecin dans le quartier
Enfance, jeunesse, éducation, parentalité[2]	• Davantage d'animations pour les plus jeunes (petits) • Refaire les « Cafés des parents » en lien avec les écoles primaires (thématiques : retards des parents, manque de respect envers l'équipe éducative, violences familiales, carences éducatives, défauts de surveillance)

[1]A noter, que des actions répondant à ces besoins existent déjà dans le cadre du droit commun mais semblent méconnues du public. Une réflexion sur le relais de l'information des acteurs de l'emploi est à mener.

[2] Lors du séminaire politique de la ville organisé le 6 octobre par les services de l'État, un rapprochement a été initié entre les référents politique de la ville et les Inspecteurs de l'Éducation Nationale. Il a été convenu que les liens devaient être renforcés. Des actions ont été envisagées.

« Engagements Quartiers 2030 »
Concertation citoyenne sur le QPV « L'Artilleur » de La Fère

La concertation citoyenne s'est déroulée en deux phases :

- Phase 1 - De juin à août 2023 : recueil des constats et difficultés rencontrés dans le quartier prioritaire (défis à relever, atouts du quartier, actions et projets à mettre en place, participation des habitants…) ;
- Phase 2 - De début septembre à fin octobre 2023 : travail avec les habitants sur les défis et enjeux prioritaires à relever afin d'identifier des pistes d'actions.

A. Calendrier des actions

Date de la consultation	Lieu de l'évènement	Acteur(s) réalisant l'évènement	Type de consultation	Nb pers. touchées	Nb pers. Consultée
Juin 2023	Distribution en porte à porte et en version numérique sur le site de la CACTLF	Conseil citoyen, référent politique de la ville CACTLF	Phase 1 : distribution d'un questionnaire et mise en ligne sur le site de la communauté d'agglomération	70 foyers touchés	51 réponses reçues
09/06/23	Devant l'Espace Drouot	Conseil citoyen, EVS, CACTLF, Clésence	Phase 1 : Action de concertation : porteur de parole (2 heures)	20	10
28/09/23	Au sein de l'EVS	EVS LA FERE	Phase 2 concertation : Réunion d'échange et de réflexion avec les habitants autour des enjeux prioritaires. Propositions de pistes d'action. (2 heures)	6	6

B. Enjeux identifiés et propositions d'actions

Les enjeux ci-après ne sont pas mentionnés par ordre de priorité. Ils ont vocation à être priorisés et les propositions d'actions débattues lors du comité de pilotage du 20 novembre 2023.

Défis et enjeux identifiés	Propositions d'actions évoquées par les habitants
Emploi, formation, insertion sociale et professionnelle	• Poursuivre les actions concernant les dispositifs IRFA, LéA et ramassage en bus pour les travailleurs du Center Parcs
Sécurité et tranquillité publique	• Ne pas éteindre l'éclairage public après 23 heures (sentiment d'insécurité) • Davantage de présence des forces de l'ordre. L'antenne de gendarmerie est fermée au public. • Améliorer la circulation rue des Bigors et limiter le trafic des camions • Lutter contre le bruit nocturne • Expulser les locataires créant des incivilités
Cohésion sociale, échanges et diversité	• Plus d'activités et animations pour les adultes, adolescents et enfants (tournois, chasses aux trésors…)[1] • Organiser des actions de promotion du respect et du vivre ensemble
Cadre de vie et habitat, transition écologique	• Installer des pistes cyclables (les piétons sont bousculés par les vélos et trottinettes sur les trottoirs) • Créer des vignettes pour les personnes travaillant dans les rues en zone bleue. • Lutter contre les déchets sauvages et les encombrants près des poubelles • Recueillir l'avis des habitants avant de modifier le quartier • Mettre des jeux pour enfant au bâtiment Necfort • Verdir et fleurir davantage le quartier • Apposer des volets aux logements pour lutter contre la chaleur • Créer un City stade et un terrain de pétanque au bâtiment Luxembourg • Créer des aménagements sportifs pour les moins de 14 ans (les aménagements actuels s'adressent aux tout petits ou aux adolescents) • Créer un service de location de vélos/trottinettes électriques
Seniors	• Accompagner les séniors pour faire les courses et les aider dans leurs démarches administratives (service d'aide à la personne)
Santé	• Les médecins et dentistes ne prennent pas de nouveaux patients : créer une maison de santé pluriprofessionnelle

[1]A noter, que des actions répondant à ces besoins existent déjà dans le cadre du droit commun et du contrat de ville mais semblent méconnues du public. **Une réflexion sur les moyens de communiquer directement auprès des habitants est à mener**.

Référentiel d'évaluation

Pourquoi évaluer ?

L'évaluation doit permettre d'apporter des réponses quant à la réussite des objectifs initiaux de la politique concernée : la politique menée est-elle efficace ? Répond-elle efficacement aux enjeux identifiés ? Les moyens mis en œuvre ont-ils été bien utilisés ? Etc.

Les différentes réponses apportées permettent aux acteurs de la politique concernée d'appréhender la poursuite de sa mise en œuvre : maintenir le cap, modifier les objectifs initiaux, ou encore activer de nouveaux leviers. Ainsi, l'évaluation constitue un outil au service des acteurs de la politique menée, permettant à terme d'améliorer sa mise en œuvre.

Toutefois, l'évaluation reste une démarche subjective qui n'a pas vocation à porter un regard exhaustif sur toutes les actions engagées.

Les objectifs de l'évaluation du contrat de ville

L'évaluation du contrat de ville a pour objectifs de :

- Tirer des enseignements des actions réalisées, apprécier les atouts et faiblesses du dispositif local et donner aux différents acteurs les éléments d'informations utiles pour affiner leur stratégie d'action et renforcer la cohérence de la démarche collective ;
- Construire une analyse partagée afin de faire émerger des préconisations et de définir des mesures correctives ;
- Créer de la connaissance sur la politique menée ;
- Proposer un cadre d'échanges dans le but de renforcer la compréhension mutuelle des enjeux portés par chaque thématique, et consolider le partenariat et l'implication des différents acteurs.

Le référentiel d'évaluation du contrat de ville

1. Évaluation des enjeux prioritaires

Pour chaque enjeu prioritaire :

- Situation : insatisfaisante – plutôt insatisfaisante – plutôt satisfaisante – satisfaisante.
- Tendance : négative – stabilité – positive.
- Indicateurs :

a. Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'actions réalisées ;
- Nombre de bénéficiaires ;
- Part de nouvelles actions et/ou de nouveaux porteurs.

b. Questions évaluatives :

- Les actions menées ont-elles permis de répondre efficacement aux enjeux prioritaires identifiés (leviers de réussite, non-réalisation, …) ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses dans la poursuite des enjeux prioritaires identifiés ?
- Quelles sont les perspectives ou les recommandations pour améliorer l'impact du contrat de ville au sein des quartiers prioritaires (évolution des besoins, préconisations, …) ?

2. Évaluation de la coopération

Droit commun :

- La mise en œuvre du contrat de ville a-t-elle permis une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun dans les quartiers ?

Participation citoyenne :

- Comment est prise en compte la participation citoyenne dans la réalisation du contrat de ville ?

Coopération des acteurs :

- Les instances constituent-elles un environnement favorisant le partage de l'information, la pluralité des points de vue et l'établissement de liens et de relations ?

Composition des instances

Les présentes compositions d'instances ne sont mentionnées qu'à **titre indicatif et ne présentent pas de caractère obligatoire**. Elles peuvent être amenées à évoluer selon le calendrier ou l'ordre du jour de l'instance.

Structure	Fonction	Groupe de travail	Comité de concertation	Comité des financeurs	Comité de pilotage
Préfecture	Sous-Préfet	Format libre Ouvert à tout participant selon l'ordre du jour			X
Préfecture	Déléguée du Préfet politique de la ville		X	X	X
DDETS	Directeur				X
DDETS	Responsable politique de la ville		X	X	X
CACTLF	Président				X
CACTLF	Directeur		X	X	X
CACTLF	Responsable politique de la ville		X	X	X
CACTLF	Vice président à la PV				X
Ville de Chauny	Maire ou adjoint				
Ville de Chauny	DGS				X
Ville de Chauny	DGA pôle solidarité		X	X	X
Ville de Chauny	Responsable politique de la ville		X	X	X
Ville de Tergnier	Maire ou adjoint				X
Ville de Tergnier	DGS				X
Ville de Tergnier	Directeur cohésion sociale et référent PV		X	X	X
Ville de Tergnier	Directrice centre social		X		X
Ville de La Fère	Maire ou adjoint				X
Ville de La Fère	DGS et référent PV		X	X	X
Ville de La Fère	Référente PV		X	X	X
Bailleur OPAL	Chargée DSU		X	X	X
Bailleur OPAL	Directeur général				X
Bailleur CLÉSENCE	Chargée de mission		X	X	X
Bailleur CLÉSENCE	Directeur général				X
Bailleur CLÉSENCE	Responsable pôle				X
Loisirs et Culture	Directrice centre social Chauny et EVS La Fère		X		X
Conseiller citoyen ou représentant des habitants			X		X
Conseil régional	Chargée de mission PV		X	X	X
Conseil régional	Conseiller régional				X
UTAS La Fère			X		X
Conseil départemental					X
IEN Chauny			X		X
IEN Tergnier			X		X
EN - Coordonnatrice REP La Fère			X		X
ARS			X		X
DRAC			X		X
Pôle Emploi			X		X
CAF	Directrice ou son représentant				X
CAF	Responsable de territoire ou son représentant			X	
CAF	Conseiller technique territorial		X		
Centre ressources illettrisme et illectronisme Aisne (CRII 02)			Selon l'ordre du jour		
EPIDE	Directeur				X
DDETS	Chargée développement emploi (CDET)				
DDT					
Gendarmerie	Cdt cté brigades Chauny - La Fère				
Centre de secours Chauny	Chef de centre				
Commissariat Tergnier	Commandant divisionnaire				
	Nombre de participants	1	22	13	37